

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de Communes - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN
FEZENSAC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24320060700063

POSTE COMPTABLE : Service Gestion Comptable

M. 14

**Compte administratif
voté par fonction (3)**

BUDGET : CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, EPCI, syndicat mixte...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Le choix du vote par fonction n'est ouvert qu'aux communes de 10 000 habitants et plus, groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune et à leurs établissements publics autres que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les caisses des écoles (art. 2312-3 ; L. 5211-36 et R. 5211-14 du CGCT).

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Exécution du budget de l'exercice - Résultats et restes à réaliser	5
C - Modalités de vote du budget	9

II - Présentation générale du budget

A1.1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	10
A1.2 - Vue d'ensemble - Sections	12
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	15
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	16
B1 - Balance générale du budget - Fonctionnement	17
B2 - Balance générale du budget - Investissement	18

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A0 à A9 - Section de fonctionnement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	22
A10 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	32
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
B0 à B9 - Section d'investissement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	41
B10 - Section d'investissement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	51

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par nature	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	63
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	64
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	65
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	67
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	68
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	69
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	70
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (1)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	71
C1.2 - Actions de formation des élus	73
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	74
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	75
C3.2 - Liste des établissements publics créés	76
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	77
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	78
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	79
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	81
D2 - Arrêté et signatures	82

(1) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 32926	CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC	CA 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7604
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1523970.00	0.00	200.41	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	368.41	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	400.56	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	20.78	0.00
5	Encours de dette/population	210.03	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	0.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1)
TOTAL DU BUDGET	3 452 225,40	4 952 114,68	1 499 889,28
Fonctionnement	3 105 066,99	3 367 211,81	262 144,82
Investissement	176 533,24	298 823,49	122 290,25
002 Résultat reporté N-1	0,00	1 286 079,38	1 286 079,38
001 Solde d'investissement N-1	170 625,17	0,00	-170 625,17

TOTAL PAR SECTION	Mandats émis	Titres émis	Résultat / solde (A) (1)
Fonctionnement	3 105 066,99	4 653 291,19	(2) 1 548 224,20
Investissement	347 158,41	298 823,49	(3) -48 334,92

(1) Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde=Recettes-Dépenses).

(2) Résultat à affecter, si excédentaire ou à reporter en D002 si déficitaire.

(3) A reporter ligne 001.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00
923	Culture	0,00	0,00	0,00
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	0,00	0,00	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnement	0,00	0,00	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00	
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections	0,00	0,00	
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	
936	Frais de fonctiont des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00		
939	Virement à la section d'investissement	0,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
TOTAL		4 544 875,00	3 105 066,99	(I) 0,00

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
900	Services généraux administrat° publiques	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00
903	Culture	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	0,00	0,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
908	Aménagt et services urbains, environnemt	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
12	Operation n°1	0,00	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	0,00	0,00	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00		
001	Solde exécution invest. reporté	170 625,17	170 625,17	
TOTAL		379 949,58	347 158,41	(II) 9 921,00

(4) Numéro du chapitre ou de l'article. Ouvrir autant de lignes chapitre ou article que nécessaire, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE=(A)+(B) Excédent si positif Déficit si négatif		
Dépenses	Recettes	Solde (B) (1)			
I+II	9 921,00	III+IV	0,00	-9 921,00	1 489 968,28
I (2)	0,00	III (2)	0,00	0,00	1 548 224,20
II (2)	9 921,00	IV (2)	0,00	-9 921,00	-58 255,92

(1) Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

(2) A reporter au budget supplémentaire N+1

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00
923	Culture	0,00	0,00	0,00
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	0,00	0,00	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	0,00	0,00	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00	
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	
934	Transferts entre sections	0,00	0,00	
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 286 079,38	1 286 079,38	
TOTAL		4 544 875,00	4 653 291,19	(III) 0,00

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
900	Services généraux administrat° publiques	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00
903	Culture	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	0,00	0,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	0,00	0,00	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
919	<i>Virement de la section de fonctionnemt</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
95	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	
TOTAL		379 949,58	298 823,49	(IV) 0,00

(3) Numéro du chapitre ou de l'article. Ouvrir autant de lignes chapitre ou article que nécessaire, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	C

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par fonction :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement ».
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1.1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 105 066,99	G 3 367 211,81
	Section d'investissement	B 176 533,24	H 298 823,49

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 286 079,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 170 625,17 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 452 225,40	= G+H+I+J 4 952 114,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 9 921,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 9 921,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 105 066,99	= G+I+K 4 653 291,19
	Section d'investissement	= B+D+F 357 079,41	= H+J+L 298 823,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 462 146,40	= G+H+I+J+K+L 4 952 114,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00
923	Culture	0,00	0,00
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00
926	Famille	0,00	0,00
927	Logement	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	0,00	0,00
929	Action économique	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00
936	Frais de fonctio des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 9 921,00	L 0,00
900	Services généraux administrat° publiques	0,00	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	0,00	0,00
903	Culture	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	0,00	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00
906	Famille	0,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
95	Produits des cessions d'immobilisations		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS	A1.2

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER	NON VENTILE	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (a)	209 324,41	176 533,24	9 921,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 Opérations non ventilées (910 à 914)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
918 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (c)	379 949,58	298 823,49	0,00	43 959,90	0,00	0,00
90 Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 Opérations non ventilées (910 à 914)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
919 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95 Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (b)	4 544 875,00	3 105 066,99	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Services individualisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services communs non ventilés (931 à 935)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES(d)	3 258 795,62	3 367 211,81	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Services individualisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	RESULTAT DU BUDGET DE L'EXERCICE (y compris affectation 1068) Déficit si négatif Excédent si positif	REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		Report Déficit si négatif Excédent si positif	Affectation 1068 (pour information)
INVESTISSEMENT (c-a)	122 290,25	-170 625,17	132 381,17

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

FONCTIONNEMENT (d-b)	262 144,82	1 286 079,38	
TOTAL	384 435,07	1 115 454,21	132 381,17

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS (suite)

II
A1.2

2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONO- MIQUE
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
920 à 929 Charges ventilées	0,00	920 à 929 – Produits ventilés	0,00
931 Opérations financières(charges)	0,00	931 Opérations financières (produits)	0,00
932 Dotations & participations non affectées	0,00	932 Dotations & participations non affectées	0,00
933 Impôts et taxes non affectées	0,00	933 Impôts et taxes non affectées	0,00
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	I 2 988 699,09	TOTAL RECETTES REELLES	II 3 346 335,41
SOLDE DES OPERATIONS REELLES (= II – I) :		357 636,32	
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
934 Transferts entre sections	0,00	934 Transferts entre sections	0,00
TOTAL	III 116 367,90	TOTAL	IV 20 876,40
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (= III – IV) :		95 491,50	

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE

DEPENSES :	3 105 066,99	RECETTES :	3 367 211,81
-------------------	---------------------	-------------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 286 079,38
TOTAL	0,00	TOTAL	1 286 079,38

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

DEPENSES	3 105 066,99	RECETTES	4 653 291,19
RESULTAT GLOBAL :	1 548 224,20		
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
900 à 909 Dépenses ventilées	0,00	900 à 909 Recettes ventilées	0,00
911 Dettes et autres opérations financières	0,00	911 Dettes et autres opérations financières	0,00
912 Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	912 Dotat°, subv., participat° non affectées	-132 381,17
913 Taxes non affectées.	0,00	913 Taxes non affectées.	0,00
915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00
916 Opérat° invest. voirie communale	0,00	916 Opérat° invest. voirie communale	0,00
917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00
		95 Produits des cessions d'immobilisations	43 959,90
TOTAL	V 165 577,84	TOTAL	VI 50 074,42
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (VI – V) :		-115 503,42	

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks)

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
910 Opérations patrimoniales	VII 0,00	910 Opérations patrimoniales	VIII 0,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
914 Transferts entre sections	0,00	914 Transferts entre sections	0,00
TOTAL	IX 20 876,40	TOTAL	X 116 367,90
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (X - IX) :		95 491,50	

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE

DEPENSES :	186 454,24	RECETTES :	166 442,32
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	170 625,17	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	132 381,17
TOTAL	XI 170 625,17	001 Solde exécution invest. reporté	0,00
		TOTAL	XII 132 381,17

TOTAL DE LA SECTION

DEPENSES : XIII = V+VII+IX+XI	357 079,41	RECETTES : XIV = VIII+X+XII	298 823,49
SOLDE D'EXECUTION :	-58 255,92		

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	308 767,43		308 767,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	270 406,63		270 406,63
014	Atténuations de produits	1 246 844,10		1 246 844,10
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 117 089,11		1 117 089,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	45 591,82	0,00	45 591,82
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	116 367,90	116 367,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 988 699,09	116 367,90	3 105 066,99
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 794,72		9 794,72
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	222,00		222,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 823 253,04		2 823 253,04
74	Dotations et participations	461 934,21		461 934,21
75	Autres produits de gestion courante	50 355,12	0,00	50 355,12
76	Produits financiers	776,32	0,00	776,32
77	Produits exceptionnels	0,00	20 876,40	20 876,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 346 335,41	20 876,40	3 367 211,81
Pour information R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				1 286 079,38

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	B2

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 876,40	20 876,40
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 683,86	0,00	99 683,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	40 037,60	0,00	40 037,60
21	Immobilisations corporelles (6)	15 935,38	0,00	15 935,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		155 656,84	20 876,40	176 533,24
Pour information				170 625,17
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
Fonctionnement (voir page précédente)	A1 3 105 066,99	D002 0,00	3 105 066,99
Investissement	B1 176 533,24	D001 170 625,17	347 158,41

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 283,11	0,00	1 283,11
13	Subventions d'investissement	32 203,25	0,00	32 203,25
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 588,06	0,00	16 588,06
28	Amortissement des immobilisations		116 367,90	116 367,90
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		50 074,42	116 367,90	166 442,32
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

	Recettes totales	Excédent ou solde N-1	Affectation (N-1)	TOTAL SECTION
Fonctionnement (voir page précédente)	A2 3 367 211,81	R002 1 286 079,38		4 653 291,19
Investissement	B2 166 442,32	R001 0,00	R1068 132 381,17	298 823,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Mandats émis (3)	Charges rattachées (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections	0,00				0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00				
939	Virement à la section d'investissement (7)	0,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté (8)	0,00				
	TOTAL DE LA SECTION	4 544 875,00	3 126 933,43	-21 866,44	0,00	1 439 808,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) Equivalent au chapitre 919, virement de la section de fonctionnement en section d'investissement

(8) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Titres émis (3)	Produits rattachés (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00			0,00
934	Transferts entre sections	0,00	0,00			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (7)	1 286 079,38				
	TOTAL DE LA SECTION	4 544 875,00	4 653 291,19	0,00	0,00	-108 416,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A0

DETAIL DU CHAPITRE 920 : Services généraux des administrations publiques locales

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-2	Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-3	Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-4	Coopérat° décentralisée, act° européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-5	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-2	Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-3	Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-4	Coopérat° décentralisée, act° européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-5	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A1

DETAIL DU CHAPITRE 921 : Sécurité et salubrité publiques

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-1	Sécurité intérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-2	Hygiène et salubrité publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-1	Sécurité intérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-2	Hygiène et salubrité publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
921-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A2

DETAIL DU CHAPITRE 922 : Enseignement - Formation

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-1	Enseignement du premier degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-2	Enseignement du deuxième degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-3	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-4	Formation continue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-5	Services annexes de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-6	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-1	Enseignement du premier degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-2	Enseignement du deuxième degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-3	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-4	Formation continue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-5	Services annexes de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-6	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A3

DETAIL DU CHAPITRE 923 : Culture

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-1	Expression artistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-2	Conservation & diffusion des patrimoines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-3	Action culturelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-1	Expression artistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-2	Conservation & diffusion des patrimoines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-3	Action culturelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A4

DETAIL DU CHAPITRE 924 : Sport et jeunesse

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-1	Sports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-2	Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-1	Sports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-2	Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A5

DETAIL DU CHAPITRE 925 : Interventions sociales et santé

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-1	Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-2	Interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-1	Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-2	Interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-3	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A6

DETAIL DU CHAPITRE 926 : Famille

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-3	<u>Aides à la famille</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-4	<u>Crèches et garderies</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-3	<u>Aides à la famille</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-4	<u>Crèches et garderies</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A7

DETAIL DU CHAPITRE 927 : Logement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-1	Parc privé de la ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-2	Aide au secteur locatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-3	Aides à l'accession à la propriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-1	Parc privé de la ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-2	Aide au secteur locatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-3	Aides à l'accession à la propriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A8

DETAIL DU CHAPITRE 928 : Aménagement et services urbains, environnement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-1	Services urbains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-2	Aménagement urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-3	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-1	Services urbains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-2	Aménagement urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-3	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928-4	Plan de relance (crise sanitaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A9

DETAIL DU CHAPITRE 929 : Action économique

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus, manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-7	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus, manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-7	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A10

93 – Services communs non ventilés

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00				
939	Virement à la section d'investissement	0,00				
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00			0,00
934	Transferts entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) A l'exclusion du virement à la section d'investissement.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-1

CHAPITRE 931 – Opérations financières

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE

Pour information (6) :	66112	7622
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 638,66	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif (idem pour le compte 7622).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-2

CHAPITRE 932 – Dotations et participations non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE (6)	0,00	0,00			0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (6)	0,00	0,00			0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 932 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-3

CHAPITRE 933 – Impôts et taxes non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00			0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-4

CHAPITRE 934 – Transferts entre sections(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE – Autofinancement (4) (6)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (5) (6)	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 934 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-5

CHAPITRE 935 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (5)	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis. En recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés (col.2).

(4) Egales aux recettes du chapitre 935.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 935.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-6

CHAPITRE 936 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus
CHAPITRE 938 – Dépenses imprévues
CHAPITRE 939 – Virement à la section d'investissement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	CHAPITRE 936 – Frais de fonction des groupes d'élus (Uniquement en DEPENSES pour les communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de 100 000 habitants et plus)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CHAPITRE 938 – Dépenses imprévues	0,00				
	CHAPITRE 939 – Virement à la section d'investissement	0,00				

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES TOTALES	209 324,41	176 533,24	9 921,00	22 870,17
900	Services généraux administrat ^o publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Dotat ^o , subv., participat ^o non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat ^o invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat ^o sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	170 625,17
CUMUL	357 079,41

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES TOTALES	379 949,58	298 823,49	0,00	81 126,09
900	Services généraux administrat ^o publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Sport et jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnem	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Dotat ^o , subv., participat ^o non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat ^o invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat ^o sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
919	Virement de la section de fonctionnem	0,00	0,00	0,00	0,00
95	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	0,00
CUMUL	298 823,49

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B0

DETAIL DU CHAPITRE 900 : Services généraux des administrations publiques locales

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B1

DETAIL DU CHAPITRE 901 : Sécurité et salubrité publiques

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Sécurité intérieure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Sécurité intérieure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B2

DETAIL DU CHAPITRE 902 : Enseignement - Formation

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du deuxième degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation continue</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-5	<u>Services annexes de l'enseignement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-6	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du deuxième degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation continue</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-5	<u>Services annexes de l'enseignement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-6	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B3

DETAIL DU CHAPITRE 903 : Culture

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Expression artistique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Conservat° et diffusion des patrimoines</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Action culturelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Expression artistique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Conservat° et diffusion des patrimoines</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Action culturelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B4

DETAIL DU CHAPITRE 904 : Sport et jeunesse

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Jeunesse</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Jeunesse</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : litres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) – crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B5

DETAIL DU CHAPITRE 905 : Interventions sociales et santé

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B6

DETAIL DU CHAPITRE 906 : Famille

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Aides à la famille</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Crèches et garderies</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Aides à la famille</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Crèches et garderies</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-5	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B7

DETAIL DU CHAPITRE 907 : Logement

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Aides à l'accèsion à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Aides à l'accèsion à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B8

DETAIL DU CHAPITRE 908 : Aménagement et services urbains, environnement

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Services urbains</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Aménagement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Services urbains</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Aménagement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-4	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B9

DETAIL DU CHAPITRE 909 : Action économique

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-7	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-7	<u>Plan de relance (crise sanitaire)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées. Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10

91 et 95 – Opérations non ventilées

Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	15 000,00	43 959,90
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
919	Virement de la section de fonctionnem	0,00	0,00
95	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	43 959,90

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-0

CHAPITRE 910 – Opérations patrimoniales
(intégrations et sorties d'actif – opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-1

CHAPITRE 911 – Dettes et autres opérations financières

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-2

CHAPITRE 912 – Dotations, subventions et participations non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-3

CHAPITRE 913 – Taxes non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-4

CHAPITRE 914 – Transferts entre sections

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (4)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement (6)</i>	20 876,40	20 876,40	0,00
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 145,89	1 145,89	0,00
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	1 710,72	1 710,72	0,00
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	2 602,67	2 602,67	0,00
13917	<i>Sub. transf cpte résult. Budget communaut</i>	5 000,00	5 000,00	0,00
13931	<i>Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.</i>	10 417,12	10 417,12	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (5) (6)	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

(4) Egale aux recettes du chapitre 934 en fonctionnement.

(5) Egale aux dépenses du chapitre 934 en fonctionnement.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 914 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	B10-5

RECAPITULATION DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour le compte de tiers.

CHAPITRE 918 – Dépenses imprévues
CHAPITRE 919 – Virements de la section de fonctionnement
CHAPITRE 95 – Produits des cessions d'immobilisations

Prévisions (BP + DM) (1)	
DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 918 Dépenses imprévues 0,00	CHAPITRE 919 Virement de la section de fonctionnem 0,00
	CHAPITRE 95 Produits des cessions d'immobilisations 15 000,00

(1) Il n'y a pas de réalisations sur les chapitres 918, 919 et 95.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 766 301,77									
1641 Emprunts en euros (total)					1 766 301,77									
430369	CREDIT AGRICOLE PYRENEES	11/03/2016	2016-03-15	10/03/2017	500 000,00	F		2,270	2,270	Euros	A	P		A-1
51038317640	CREDIT AGRICOLE PYRENEES	16/10/2007	2007-10-16	14/03/2010	166 301,77	F		4,680	4,680	Euros	A	P		A-1
8047873	CAISSE EPARGNE ET PREVOYA	18/03/2013	2013-03-18	01/04/2014	750 000,00	F		4,460	4,460	Euros	A	P		A-1
8360901	CAISSE EPARGNE ET PREVOYA	04/07/2013	2013-07-04	05/08/2014	350 000,00	F		4,400	4,400	Euros	A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)			Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 766 301,77									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 271 232,11					99 683,86	48 230,48	0,00	30 502,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 271 232,11					99 683,86	48 230,48	0,00	30 502,98
430369		0,00	A-1	551 421,54	12,99	F	2,270	33 148,76	13 269,75	0,00	10 083,36	
51038317640		0,00	A-1	0,00	0,00	F	4,680	16 588,06	776,32	0,00	0,00	
8047873		0,00	A-1	491 094,61	10,01	F	4,460	34 036,59	23 420,85	0,00	16 366,27	
8360901		0,00	A-1	228 715,96	10,30	F	4,400	15 910,45	10 763,56	0,00	4 053,35	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
Total général		0,00		1 271 232,11				99 683,86	48 230,48	0,00	30 502,98	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 271 232,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres Dettes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
Dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	3,00	6,00	5,00	1,00	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Secrétaire de mairie	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine et des bibiothèques	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibiothèques	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	4,00	8,00	7,00	1,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC - CA - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	C	ADM	380	0,00	3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc, et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TFPB	5 665 000,00	3,81	2,00	0,00	113 300,00	3,81
TFPNB	752 900,00	3,65	4,36	0,00	32 826,00	3,65
CFE	982 900,00	5,10	31,69	0,00	311 481,00	5,10
TOTAL	7 400 800,00	3,96			457 607,00	4,67

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par (1) Véronique COELHO - Vice-Présidente.
 A CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC, le 29/03/2023
 Véronique COELHO - Vice-Présidente

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC, le 29/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BAZIAN : Véronique COELHO	
BELMONT : Jean-Pierre DOAT	
BEZOLLES : Daniel DARROUX	
CAILLAVET : Gérard MIMALÉ	
CALLIAN : Philippe DUCES	
CASTILLON DEBATS : Hubert RAFFIN	
CAZAUX D'ANGLES : Jean-Claude THEULÉ	
GAZAX ET BACCARISSE : Michel SAINT ANDRIEUX	
JUSTIAN : Philippe CAHUZAC	
LUPIAC : Véronique THIEUX LOUIT	
MARAMBAT : Jean François DAUGÉ	
MARAMBAT : Sandrine BROSSARD	
MIRANNES : Pierre LABRIFFE	
MOUREDE : Philippe CANTAN	
PEYRUSSE-GRANDE : William VILLENEUVE	
PEYRUSSE-VIEILLE : Brigitte SERRALTA	
PRENERON : Guy FAVAREL	
RIGUEPEU : Nadine ARQUÉ	
ROQUEBRUNE : Benoît DESENLIS	
ROQUES : Pierrette MENAL	
ROZES : Isabelle CAILLAVET	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SAINT ARAILLES : Bernard LASPORTES	
SAINT PAUL DE BAISE : Philippe ANDRIEU	
SAINT PIERRE D'AUBEZIES : Robert PACHÉ	
TUDELLE : Daniel PERES	
VIC FEZENSAC : Andrew CAVALIERE	
VIC FEZENSAC : Anthony CHAULET	
VIC FEZENSAC : Axel CAUQUIL	
VIC FEZENSAC : Béatrice NARRAN	
VIC FEZENSAC : Caroline CUEILLENS	
VIC FEZENSAC : Chantal GOULU MARTINAT	
VIC FEZENSAC : Christine BRAZZALOTTO	
VIC FEZENSAC : Corinne LAPLANE-SOTUM	
VIC FEZENSAC : Gilles GUICHARD	
VIC FEZENSAC : Gisèle FAUCHÉ	
VIC FEZENSAC : Jean-Claude BOURGUIGNON	
VIC FEZENSAC : Jean-Jacques OSPITAL	
VIC FEZENSAC : Lara KLUCZYNSKI	
VIC FEZENSAC : Laurent GEYRES	
VIC FEZENSAC : Pierre ANTONELLO	
VIC FEZENSAC : Robert CAMAZZOLA	
VIC FEZENSAC : Vanessa COUDERC	
VIC FEZENSAC : Victor JAFFRES	
VIC FEZENSAC : Véronique BRANA	

Certifié exécutoire par (1) Véronique COELHO - Vice-Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2023, et de la publication le 04/04/2023

A CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC, le 29/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.